



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
LIMITÉE

DP/1997/L.3
3 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1997
12-23 mai 1997, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté,
liste des documents et plan de travail

Note du secrétariat du Conseil d'administration

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1. Questions d'organisation
- Débat consacré au FNUAP
- Point 2. Rapport du Directeur exécutif pour 1996 : Priorités des programmes et aperçu des programmes régionaux
- Point 3. Rapport du Directeur exécutif pour 1996 : Activités d'évaluation
- Point 4. Plan de travail pour 1998-2001 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes
- Point 5. Recommandations relatives aux modalités de programmation du FNUAP
- Point 6. Stratégie d'information et de communication
- Débat consacré au PNUD et au FNUAP
- Point 7. Rapports au Conseil économique et social
- Points 2 et 8. Contrôle interne et obligation redditionnelle
- Débat consacré au PNUD
- Point 8. Rapport annuel de l'Administrateur et questions connexes

- Point 9. Cadres de coopération de pays et questions connexes
- Point 10. Programme de communication et d'information
- Point 11. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
- Point 12. Questions financières, budgétaires et administratives
- Point 13. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
- Point 14. Questions diverses

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Le Conseil d'administration sera saisi des documents ci-après :

Ordre du jour provisoire, ordre du jour annoté, DP/1997/L.3
liste des documents et plan de travail

Le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la session et approuvera le plan de travail. Le calendrier figurant à l'annexe I de la présente note n'est donné qu'à titre indicatif. Conformément à l'usage, si le Conseil termine l'examen d'un point de l'ordre du jour avant la date ou le moment prévu, il pourra passer immédiatement au point suivant.

Rapports sur les première et deuxième DP/1997/12
sessions ordinaires de 1997

Le Conseil d'administration approuvera le rapport sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires de 1997.

Règlement intérieur : Rapport du Groupe de travail DP/1997/13
spécial à composition non limitée

Le Président du Conseil d'administration présentera le rapport du groupe de travail spécial à composition non limitée sur le règlement intérieur du Conseil créé par la décision 1996/25 qui comprendra le projet de règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP dont sera saisi le Conseil pour adoption.

Décisions adoptées par le Conseil d'administration DP/1997/14
à sa deuxième session ordinaire de 1997

Un aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1997 figure dans le présent document.

Débat consacré au FNUAP

POINT 2. RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996 : PRIORITÉS
DES PROGRAMMES ET APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX

Le Conseil d'administration sera saisi des documents ci-après :

Rapport du Directeur exécutif pour 1996 : Priorités des programmes	DP/FPA/1997/10 (Part I)
Rapport du Directeur exécutif pour 1996 : Principales données statistiques	DP/FPA/1997/10 (Part I, Add.1)
Rapport du Directeur exécutif pour 1996 : Aperçu des programmes régionaux	DP/FPA/1997/10 (Part II)

Le rapport annuel du Directeur exécutif donne une vue d'ensemble des activités entreprises par le FNUAP en 1996 pour mettre en oeuvre les priorités du Fonds dans ses trois domaines de base. Dans la partie I, ces activités sont examinées en fonction du domaine couvert et dans la partie II en fonction de la région visée. Dans la partie statistique figurent des données chiffrées pour 1996 sur les programmes et les finances.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du rapport du Directeur exécutif.

POINT 3. FNUAP – ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

Le Conseil d'administration sera saisi du document ci-après :

Rapport du Directeur exécutif pour 1996 : Activités d'évaluation	DP/FPA/1997/10 (Part III)
---	------------------------------

Dans son rapport annuel, le Directeur exécutif rend compte des différentes activités d'évaluation entreprises par le Fonds en 1996.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note de ce rapport.

POINT 4. FNUAP – PLAN DE TRAVAIL POUR 1998-2001

Le Conseil d'administration sera saisi du document ci-après :

Plan de travail pour 1998-2001 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes	DP/FPA/1997/7
---	---------------

Le plan de travail examine l'utilisation que le Fonds a faite de ses ressources en 1996, décrit son plan de travail pour 1998-2001, en fournissant notamment des informations sur les ressources prévues et l'utilisation proposée des ressources disponibles, et présente les demandes de pouvoir d'approbation des dépenses prévues au titre des programmes pour 1998.

Le Conseil d'administration voudra peut-être adopter une décision, les éléments de celle-ci figurant dans le document DP/FPA/1997/7.

POINT 5. FNUAP – MODALITÉS DE PROGRAMMATION

Le Conseil d'administration sera saisi du document ci-après :

Recommandations relatives aux modalités de programmation du FNUAP DP/FPA/1997/9

Comme le lui avait demandé le Conseil d'administration dans sa décision 96/13, le Directeur exécutif a présenté des recommandations sur les futures modalités d'établissement des programmes de pays et notamment la présentation, la teneur et la périodicité des documents relatifs aux programmes de pays soumis au Conseil d'administration et l'harmonisation de ces modalités avec celles du PNUD et de l'UNICEF.

Le Conseil d'administration voudra peut-être adopter une décision, les éléments de celle-ci figurant dans le document DP/FPA/1997/9.

POINT 6. FNUAP – STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Le Conseil d'administration sera saisi du document ci-après :

Stratégie d'information et de communication du FNUAP DP/FPA/1997/8

Comme le lui a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 96/18, le Directeur exécutif soumet au Conseil d'administration, pour examen, des propositions sur les moyens de poursuivre l'élaboration d'une politique et d'une stratégie dans les domaines de la communication et de l'information, afin de renforcer les publications du Fonds, compte tenu de son rôle en matière de plaidoyer.

Le Conseil d'administration voudra peut-être adopter une décision, les éléments de celle-ci figurant dans le document DP/FPA/1997/8.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

POINT 7. RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le Conseil d'administration sera saisi des documents ci-après :

Rapport du Directeur exécutif pour 1996 : DP/FPA/1997/10
Rapport au Conseil économique et social (Part V)

Rapport au Conseil économique et social : DP/1997/15
Rapport de l'Administrateur

Ces rapports ont été établis en application des décisions du Conseil économique et social ci-après : a) décision 1996/42 relative aux progrès accomplis dans l'examen triennal et dans l'application des résolutions 47/199 et

50/120 de l'Assemblée générale; b) décision 1996/36 relative au suivi des conférences internationales; et c) décision 1996/43 relative aux relations entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Ils ont également été établis en application de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale et plus particulièrement de ses dispositions concernant le financement des activités opérationnelles. Les rapports suivent la présentation commune qu'ont décidé de suivre le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM), et tiennent compte des observations et des recommandations du Conseil d'administration sur le rapport présenté au Conseil en 1995.

[Points 2 et 8]

PNUD : Contrôle interne et obligation
redditionnelle DP/1997/16/Add.6

FNUAP : Rapport du Directeur exécutif pour 1996 : DP/FPA/1997/10
Rapport sur le mécanisme de contrôle interne (Part IV)

Comme le leur a demandé le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1996, l'Administrateur et le Directeur exécutif présenteront au Conseil un aperçu des opérations de vérification et de contrôle internes du PNUD et du FNUAP.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du rapport.

Débat consacré au PNUD

POINT 8. PNUD – RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR
ET QUESTIONS CONNEXES

Le Conseil d'administration sera saisi des documents ci-après :

Introduction de l'Administrateur DP/1997/16

L'introduction au Rapport annuel de l'Administrateur pour 1996 décrit les progrès accomplis dans la réalisation des grands objectifs du Plan du PNUD pour 1996-1997 conformément aux décisions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. Le rapport analyse les résultats obtenus par le Programme et notamment les succès qu'il a remportés, les obstacles qu'il a rencontrés et les mesures qu'il a prises pour atteindre les cinq objectifs opérationnels du Plan.

Principales réalisations du Programme DP/1997/16/Add.1

Le rapport sur les principales réalisations du Programme analyse par région les résultats obtenus et les obstacles rencontrés dans différents pays par le PNUD dans la mise en oeuvre de son plan pour 1996-1997. Il décrit les principales réalisations des bureaux régionaux dans les domaines relevant de la compétence du PNUD et les activités menées par les fonds administrés par le PNUD.

/...

Initiative spéciale du système
des Nations Unies pour l'Afrique

DP/1997/16/Add.2

Le rapport au Conseil d'administration fait le point des progrès accomplis dans la prise en charge de la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale par les Africains eux-mêmes, un an après son lancement, le développement de la collaboration avec le système des Nations Unies et la mise au point et l'adoption, par le PNUD et le Département de la coordination des politiques et du développement durable, d'une approche commune en vue de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'Initiative spéciale, faisant de la seconde le volet opérationnel du premier.

Assistance au peuple palestinien

DP/1997/16/Add.3

Dans ce rapport, l'Administrateur examine les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'assistance au peuple palestinien dont les responsables, en étroite collaboration avec les autorités palestiniennes, continuent de lancer des initiatives dans des domaines aussi importants que la gestion des affaires publiques, la participation des femmes au développement, les modes de subsistance durables et la gestion de l'environnement.

Évaluation

DP/1997/16/Add.4

Après un bref exposé des arrangements institutionnels existants et des activités d'évaluation réalisées en 1996, le rapport met en évidence les principaux enseignements tirés de cette opération au cours de l'année. Il montre ensuite le rôle que joue la fonction d'évaluation dans la prise en compte de ces enseignements par le Programme et propose des priorités pour les activités d'évaluation futures du PNUD.

Annexe statistique

DP/1997/16/Add.5

L'annexe statistique contient des données présentées en tableaux indiquant les recettes et les dépenses au titre des programmes opérationnels pour les ressources de base et autres fonds et programmes administrés par le PNUD. Ces données sont ventilées par pays ou région, source de financement et agent d'exécution.

Gestion du changement

DP/1997/16/Add.7

Au milieu de 1996, le PNUD a engagé un processus de changement qui vise à recentrer les moyens dont il dispose sur sa vision, sa mission et ses objectifs. Dans ce rapport, l'Administrateur décrit les principales propositions résultant de la phase de conception. Cet ensemble de propositions, à l'élaboration desquelles ont participé de nombreux fonctionnaires et ont contribué des spécialistes de la gestion du changement, constitue un cadre qui servira de base aux consultations avec le Conseil d'administration.

Rapport du Corps commun d'inspection

DP/1997/16/Add.8

Les rapports du CCI, dont le contenu intéresse ou concerne le PNUD, ont été pris en compte dans les activités du Programme et seront mentionnés dans les rapports présentés au Conseil d'administration, dans la mesure où ils auront trait aux divers points de l'ordre du jour examinés par le Conseil au cours de l'année.

Ressources

DP/1997/CRP.14

Dans sa résolution 50/227, l'Assemblée générale a souligné qu'il était nécessaire d'accroître substantiellement les ressources destinées aux activités opérationnelles de développement, sur une base prévisible, continue et assurée, à proportion des besoins croissants des pays en développement. Dans ce document de séance, qui sera examiné par le Conseil d'administration, l'Administrateur explore les moyens par lesquels le PNUD pourrait mobiliser des ressources dans l'esprit de la résolution 50/227.

POINT 9. PNUD – CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Le Conseil d'administration voudra peut-être approuver les cadres de coopération de pays ci-après :

Premier cadre de coopération pour le Bélarus	DP/CCF/BEL/1
Premier cadre de coopération pour la Bosnie-Herzégovine	DP/CCF/BIH/1
Premier cadre de coopération pour les Comores	DP/CCF/COI/1
Premier cadre de coopération pour l'Estonie	DP/CCF/EST/1
Premier cadre de coopération pour la République islamique d'Iran	DP/CCF/IRA/1
Premier cadre de coopération pour le Liban	DP/CCF/LEB/1
Premier cadre de coopération pour le Lesotho	DP/CCF/LES/1
Premier cadre de coopération pour la Lituanie	DP/CCF/LIT/1
Premier cadre de coopération pour le Maroc	DP/CCF/MOR/1
Premier cadre de coopération pour la Sierra Leone	DP/CCF/SIL/1
Premier cadre de coopération pour la Tunisie	DP/CCF/TUN/1
Premier cadre de coopération pour la République-Unie de Tanzanie	DP/CCF/URT/1
Premier cadre de coopération pour la Zambie	DP/CCF/ZAM/1

/...

POINT 10. PNUD – PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du document ci-après :

Politique en matière d'information et
de publication (décision 96/22)

DP/1997/17

Ce document décrit les progrès accomplis dans l'application de la stratégie de communication et de plaidoyer du PNUD approuvée en juillet 1995 par son Comité de la stratégie et de la gestion. Il contient également des informations sur les mesures prises pour traiter les diverses questions visées par la décision 96/22 sur la politique du PNUD en matière d'information et de publication.

POINT 11. PNUD – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES
POUR LA FEMME

Le Conseil d'administration sera saisi du document ci-après :

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
(décision 95/18)

DP/1997/18

Le Conseil d'administration sera saisi de la stratégie et du plan d'exécution du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Ce document décrit les orientations des programmes, les modes de fonctionnement et les plans de travail du Fonds pour la période 1997-1999, ainsi que l'utilisation qui sera faite des ressources dont dispose le Fonds pendant cette période. Le Conseil d'administration voudra peut-être adopter une décision, les éléments de celle-ci figurant dans ce document.

POINT 12. PNUD – QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du document ci-après :

Rapport sur le système de responsabilités du PNUD

DP/1997/CRP.13

POINT 13. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES
D'APPUI AUX PROJETS

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du document ci-après :

Rapport du Bureau des Nations Unies pour
les services d'appui aux projets

DP/1997/19 et Add.1

Ce rapport sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le résumé statistique publié en tant qu'additif à ce rapport, ont été établis par le Directeur exécutif, en application de la décision 94/32 du Conseil d'administration, en date du 10 octobre 1994. Le

Bureau a respecté la plupart des projections financières établies pour 1996 et été géré selon le principe de l'autofinancement. Le rapport décrit également les mesures prises dans le cadre de la réorganisation du Bureau dont il avait été rendu compte dans le document DP/1996/23.

POINT 14. QUESTIONS DIVERSES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

SESSION ANNUELLE DE 1997

(12-23 mai 1997)

Jour/date	Heure	Point	Thème
Lundi 12 mai	Matin	1	Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour et du plan de travail; approbation du rapport sur la deuxième session ordinaire de 1997; et questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration
	Après-midi	2	FNUAP : Rapport du Directeur exécutif pour 1996 : Priorités des programmes et aperçu des programmes régionaux
Mardi 13 mai	Matin	2	FNUAP : Rapport du Directeur exécutif pour 1996 : Priorités des programmes et aperçu des programmes régionaux (suite)
	Après-midi	3	FNUAP : Activités d'évaluation
Mercredi 14 mai	Matin	4	FNUAP : Plan de travail pour 1998-2001
	Après-midi	5	FNUAP : Modalités de programmation
Jeudi 15 mai	Matin	6	FNUAP : Stratégie d'information et de communication
	Après-midi	6	FNUAP : à décider
Vendredi 16 mai	Matin	7 2 et 8	PNUD/FNUAP : Rapports au Conseil économique et social PNUD/FNUAP : Contrôle interne et obligation redditionnelle
	Après-midi		Consultations officieuses
Lundi 19 mai	Matin	8	PNUD : Rapport annuel de l'Administrateur
	Après-midi	8	PNUD : Rapport annuel de l'Administrateur (suite)
Mardi 20 mai	MANIFESTATION SPÉCIALE CONSACRÉE À L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ		
Mercredi 21 mai	Matin	8	PNUD : Rapport annuel de l'Administrateur (suite)
	Après-midi	9	PNUD : Cadres de coopération de pays et questions connexes
Jeudi 22 mai	Matin	10	PNUD : Programme de communication et d'information
	Après-midi	11	PNUD : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
		12	PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives
Vendredi 23 mai	Matin	13	PNUD : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
	Après-midi	14	Questions diverses
